



HAL
open science

Sciences économiques et de gestion d'Aix-Marseille

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences économiques et de gestion d'Aix-Marseille. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02029771

HAL Id: hceres-02029771

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029771v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

École doctorale 372 Sciences économiques et gestion

Aix Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Mouez Fodha, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Mouez FODHA, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Experts :

M. David DEROUSSIN, Université de Lyon 3 Jean Moulin

Mme Sylvie HENNION, Université Rennes 1

M. Éric REMY, Université de Rouen

Mme Annabelle TURC, Université Lyon 3 Jean Moulin

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Marie-Laure CICILE-DELFOSSÉ

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé en octobre 2016
et d'une visite de l'ED en janvier 2017

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sciences économiques et gestion* (ED *SEG*, n° 372) d'Aix-Marseille est portée uniquement par Aix-Marseille Université (AMU), fruit du regroupement des trois universités de Marseille et Aix-en-Provence. C'est une ED principalement bi-disciplinaire Economie et Gestion. Elle constitue une des douze ED membres du collège doctoral d'AMU. Le bureau du directeur et le secrétariat (une assistante à temps partiel) sont situés dans le centre « Château Lafarge » aux Milles. C'est également dans ce centre que se tiennent les réunions de l'ED. Son budget est de 32000€ environ, principalement dédié à la mobilité des doctorants.

L'ED *SEG* est adossée à cinq unités de recherche (UR). Les doctorants et encadrants en économie se trouvent principalement au sein de l'Unité Mixte de Recherche (UMR) 7316 GREQAM (Groupement de Recherche en Economie Quantitative) et de l'UMR 912 SESSTIM (Sciences Economique et Sociale de la Santé et Traitement de l'Information Médicale), tous deux partenaires au sein du LabEx AMSE (Aix-Marseille Sciences Economiques). S'agissant de la gestion, la principale UR en termes d'effectifs est l'Equipe d'Accueil (EA) 4225 CERGAM (Centre d'Etude et de Recherche en Gestion) qui accueille un éventail large de thèmes en sciences de gestion, mais également en sciences économiques. L'EA 881 CRET-LOG (Centre de Recherche sur le Transport et la Logistique) est spécialisée dans l'étude de la gestion des transports et de la logistique. Enfin, l'UMR 7317 LEST (Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail) regroupe des doctorants et encadrants qui travaillent sur les thèmes du travail, des ressources humaines et de l'organisation sociale, à l'interface entre la gestion et l'économie. L'effectif total des doctorants est passé de 330 inscrits en 2010-2011 à 181 pour l'année 2015-2016, avec la répartition/évolution suivante : CERGAM, de 189 doctorants à 66 ; CRET-Log, de 30 à 23 ; GREQAM, de 84 à 62 ; LEST, de 20 à 25 ; SESSTIM, de 7 à 5.

L'effectif global des encadrants est resté relativement stable sur la période, autour de 125 enseignants-chercheurs, ce qui implique un nombre moyen de doctorants par encadrant potentiel égal à 1,4 sur la période la plus récente. L'ED *SEG* délivre trois mentions de doctorat, dont une en gestion et deux en économie. Ces deux dernières se décomposent en une mention classique et une mention d'excellence, reconnue par un label AMSE (adossé à un LabEx).

La gouvernance de l'ED *SEG* s'organise autour d'un Conseil plénier, mais repose principalement et effectivement, sur les décisions du Conseil restreint, constitué de membres des UR de rattachement.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

La gouvernance de l'ED *Sciences économiques et gestion* respecte les textes officiels en vigueur durant la période concernée. La composition du Conseil est ainsi conforme à l'arrêté du 7 août 2006. Il compte 24 membres dont onze représentants des UR (cinq pour GREQAM, trois pour CERGAM, un pour CRET-LOG, un pour LEST et un pour SESSTIM), cinq représentants doctorants, sept membres extérieurs et un représentant BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens de Service et de Santé). Les directeurs des UFR FEG (Faculté d'Economie et de Gestion) et IMPGT (Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale), ainsi que le directeur de l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises), participent au Conseil de l'ED, sans voix délibérative. La direction de l'ED *SEG* est exercée en alternance par un économiste

et un gestionnaire. La répartition des membres est relativement équilibrée entre les UR et les disciplines, bien que le GREQAM (Economie) occupe une place significative (cette unité représente 1/3 des inscriptions de l'ED). La mise en conformité de la composition du Conseil de l'ED avec l'arrêté du 25 mai 2016 est prévue pour le premier semestre 2017, ce qui implique les aménagements suivants : 14 internes dont deux BIATSS (contre douze internes dont un BIATSS actuellement), quatre doctorants (contre cinq actuellement) et six extérieurs (contre sept actuellement). En théorie, il est mentionné que le Conseil plénier de l'ED doit se réunir trois fois par an, afin de ratifier les décisions prises par le Conseil restreint et discuter des grandes orientations. Dans les faits, le fonctionnement de l'ED repose essentiellement sur les décisions de du Conseil restreint, composé des directeurs et de représentants d'UR. Ce Conseil restreint élabore la stratégie de fonctionnement de l'ED, décide des dérogations de passage en années supérieures et participe au processus annuel d'attribution des contrats doctoraux. Lors de la discussion entre le comité HCERES et le panel de doctorants, il a été précisé qu'aucun élu doctorant (nouvellement élu) n'avait participé à une réunion de l'ED. Un règlement intérieur, envisagé par le collège doctoral de l'Université, devrait être adopté courant 2017.

En ce qui concerne les moyens mis à sa disposition, l'ED *SEG* se caractérise par une dispersion géographique de ses UR de rattachement, des doctorants, et des bureaux. L'ED ne gère pas d'immobilier propre, qui reste du ressort des UR. La gestion et le suivi des doctorants sont assurés par les secrétariats des UR (CERGAM, CRET-LOG, GREQAM, LEST, SESSTIM), en partenariat avec les trois services de la scolarité (FEG, IMPGT et IAE). L'université a mis à disposition de l'ED *SEG* une assistante à temps partiel. Le secrétariat de l'ED centralise les demandes d'inscription et de réinscription ainsi que les demandes de soutenances. La réception des doctorants s'effectue dans le bureau du directeur de l'ED. Le secrétariat de l'ED ainsi que les réunions de l'ED (conseils, jurys de sélections) se tiennent sur le site du Château Lafarge. Le budget annuel propre à l'ED est en moyenne de 32 000 €. Le dossier ne présente pas de tableau budgétaire récapitulatif sur le contrat quinquennal. Néanmoins, il apparaît que ce budget est principalement dédié au soutien à la mobilité, au financement des cours doctoraux et aux pré-soutenances. Nous comptons le financement d'environ une cinquantaine de mobilités courtes par an, quatre séjours longs de recherche et le financement d'un atelier doctoral à Leuven (en partenariat avec KU Leuven, Belgique).

La communication auprès des étudiants est principalement menée par les secrétariats des UR (par messagerie et téléphone essentiellement), avec ciblage particulier des étudiants en master de l'AMU. La communication se fait également à destination de l'extérieur, notamment par le biais de pages web de l'ED qui présentent les programmes de doctorat. Ce site web pourrait être amélioré (en présentant clairement la formation doctorale, en proposant un guide du doctorant,...). Actuellement, le site est peu convivial, mais est en cours d'aménagement.

L'ED *SEG*, qui se définit comme étant hors mur, limite délibérément son activité au soutien d'initiatives portées par les UR, à la diffusion et la mise en œuvre des bonnes pratiques. La gouvernance de l'encadrement des doctorants est principalement assurée par les UR. L'ED ne met pas en place de politique ou d'orientation scientifique sur les sujets. La philosophie du recrutement est pragmatique : un bon candidat, bien financé et bien encadré fera une bonne thèse, le choix du sujet étant clairement décentralisé au sein des laboratoires. Par conséquent, le choix des sujets de thèse est ciblé en fonction de l'excellence des candidats retenus qui proviennent à 70 % des M2 (seconde année de master) d'AMU. Globalement, le processus de recrutement est clairement encadré et transparent. Il repose sur une procédure stricte et qui porte ses fruits puisque le nombre d'abandons est en nette diminution (*cf § Encadrement et formation des doctorants*) ; cette rigueur a donné lieu à des recours, qui demeurent minoritaires, de certains étudiants. Les UR rencontrent systématiquement les candidats avant la présentation à l'ED. Les jurys de sélection des candidats sont spécifiques à chaque discipline. Ces jurys auditionnent les candidats pour les contrats doctoraux de l'établissement. Chaque candidat doit défendre un projet de thèse et être soutenu par un directeur potentiel, lui-même membre de l'ED. Les jurys, composés des membres des UR, utilisent des critères de sélections objectifs et communs, comme notamment l'obtention de bons résultats en M2, avec une note minimale de 14/20 au mémoire de recherche. Des critères classiques et plus subjectifs sont avancés dans le dossier fourni, comme l'autonomie (critère difficile d'apprécier sur la durée), la capacité à s'approprier une question et à formuler une problématique originale, ou la crédibilité du projet de recherche.

Les conditions d'entrée strictes dans le programme doctoral ont permis d'atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs : pas de thèse sans financement depuis 2016, une évolution du taux de financement des doctorants qui passe de 81 % à un taux de presque 100 %, dont presque 80 % de financement institutionnel. De même, la quantité et la qualité des publications sont en hausse significative. En moyenne, l'ED dispose de 15 contrats doctoraux par an, répartis selon une logique disciplinaire : sept contrats pour la gestion, sept pour l'économie, le dernier étant soumis à l'arbitrage du Conseil d'ED. Il a été fait mention de souplesse dans cette règle de partage, au gré de la conjoncture des candidatures, mais si une des disciplines est privilégiée une année, il y a un rééquilibrage en faveur de l'autre discipline sur les années suivantes.

Une politique spécifique est mise en place à destination de doctorants qui sollicitent un poste d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER). Les demi-postes sont privilégiés afin de libérer du temps à ces doctorants en 4^{ème}

année pour terminer leur thèse. De même, la mise en place d'une politique « de place assise » en 4^{ème} année est appréciable. Il s'agit d'accueillir des doctorants extérieurs à l'ED et à AMU pour venir terminer leur thèse dans les UR de l'ED. Cette opportunité permet aux étudiants de l'ED *SEG* de s'ouvrir à d'autres cultures, et à l'ED d'accueillir de bons doctorants « confirmés », ce qui peut entraîner des effets d'émulations et d'entraînements.

Le périmètre de l'ED *SEG* a été modifié lors du précédent contrat, en raison de la fusion de deux UR, portant ainsi à cinq le total d'unités, couvrant plusieurs domaines, *i.e.* gestion, transport et logistique, économie et sociologie du travail, économie quantitative, économie de la santé. Plus précisément, il s'agit du CRET-LOG, le CERGAM, le GREQAM, le LEST et le SESSTIM. Le CRET-LOG encadre exclusivement des thèses en gestion. Le CERGAM et le LEST le font en gestion et en économie, même si la majorité des doctorants rattachés à l'ED sont inscrits en gestion. Enfin, le GREQAM et le SESSTIM (regroupés au sein du LabEx AMSE) encadrent des thèses en économie. Rattachées à AMU, ces UR sont en cotutelle avec l'INSERM (SESSTIM), le CNRS (GREQAM et LEST), l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales - EHESS (GREQAM), l'École Centrale de Marseille (GREQAM) ou l'Institut de Recherche pour le Développement - IRD (SESSTIM). Cette coopération semble enrichissante. Ces cinq UR disposent d'une reconnaissance nationale et internationale dans leur domaine.

L'ouverture nationale et internationale de l'ED est relative. Un effort important et sérieux est consenti dans l'aide à la mobilité des doctorants (en moyenne 50 mobilités par an et trois à quatre longs séjours de recherche). L'ED co-organise un atelier doctoral avec KU Leuven (Belgique). Certains séminaires doctoraux organisés par les UR ont une dimension internationale. Le collège doctoral franco-allemand constitué de l'ED *SEG*, de l'Université de Konstanz (Allemagne) et de l'ED *Sciences Economiques* (Université de Strasbourg) facilite l'échange et permet le financement des mobilités longues et courtes entre les établissements partenaires. S'agissant du flux entrant, l'établissement d'origine des étudiants lors de leur inscription en 1^{ère} année de thèse reflète une ouverture relative. En effet, seuls 2 % viennent de pays européens, 10 % du reste du monde, 17 % d'autres établissements français hors AMU. Au total, environ 1/3 seulement des inscrits est hors AMU. Un peu moins de la moitié des doctorants sont étrangers (environ 44 %). Le nombre de cotutelles est raisonnable mais pas particulièrement élevé, et, de façon étonnante, elles ne concernent que le Brésil ou la Tunisie. Par ailleurs, des initiatives intéressantes pour faciliter les échanges internationaux sont portées par les UR de l'école. Le CERGAM tisse des liens étroits avec l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP, Lausanne) et l'Université KU Leuven (organisation d'un séminaire doctoral annuel). Le GREQAM est membre du réseau EDGE (Cambridge, Dublin, Copenhague, Milano et München) et co-organise deux journées par an durant lesquelles trois doctorants de chaque institution viennent présenter leurs travaux ; le GREQAM lance également un programme avec l'Université Catholique de Louvain (UCL : trois fois par an, un étudiant de l'UCL vient donner un séminaire au GREQAM et un doctorant du GREQAM séjourne à l'UCL). La filière économie dispose également d'un DESU (Diplôme d'Etudes Supérieures Universitaires) *Advanced Studies in Economics*, qui donne la possibilité d'obtenir une formation à la recherche en un an, à des étudiants sélectionnés et identifiés à haut potentiel en économie quantitative, afin d'accéder aux études doctorales. En outre, l'ED *SEG* bénéficie du soutien du LabEx AMSE, en vue de recruter des étudiants étrangers au niveau Master (un responsable des relations internationales pour le master et le doctorat en sciences économiques est plus particulièrement chargé de recruter des étudiants étrangers à fort potentiel). Ce LabEx distribue encore, chaque année, des aides à la mobilité entrante à des doctorants étrangers.

Un collège doctoral relativement important et actif regroupe les douze ED d'AMU. Les effectifs sont conséquents puisque le collège agrège 130 UR, toutes disciplines confondues. Ce collège se charge d'harmoniser, définir et coordonner la formation doctorale entre ses douze ED. Concrètement, il semble disposer de peu de moyens en propre, mais son fonctionnement repose essentiellement sur la Direction de la Formation Doctorale d'AMU. La Charte du doctorat est élaborée au sein de ce collège. L'évolution par rapport à celle de 2012 est positive, mais elle n'est pas complète, notamment quant au suivi des thèses et la mise en place de comités. Il est précisé que le nombre maximal de doctorants par encadrant est de six, ce qui est raisonnable. L'ED se conforme déjà à cette règle. Au demeurant, les relations avec le collège doctoral ne sont pas particulièrement évoquées dans le dossier fourni. Par ailleurs, la direction de l'ED *SEG* estime sans doute un peu complexe la multiplication des instances et des interlocuteurs au sein d'AMU.

- Encadrement et formation des doctorants

Actuellement, l'ED accueille 181 doctorants pour 129 encadrants potentiels, ce qui implique un taux d'encadrement moyen de 1,4 doctorants par encadrant, ratio raisonnablement faible.

Comme indiqué précédemment, les encadrants peuvent diriger jusqu'à six doctorants. De fait, Le nombre maximal constaté de doctorants pour un encadrant est de six, ce seuil étant stable sur la période. Une certaine souplesse permet à des non titulaires de l'HDR de co-encadrer des thèses administrativement et scientifiquement, ce qui semble être une bonne initiative. Il n'est pas fait mention d'un suivi particulier des doctorants salariés, ni des cotutelles. S'agissant de l'accueil et de la gestion administrative des doctorants, de l'animation de la recherche et de l'encadrement des doctorants, l'ED *SEG* a

choisi un fonctionnement décentralisé, dont la conséquence est de solliciter ses UR. Le rôle de l'ED se limite, dès lors, à soutenir les initiatives prises par les UR et à mettre en œuvre de bonnes pratiques.

En matière de formation, le contrat individuel de formation comprend 100 h de formations obligatoires (50 h disciplinaires ou interdisciplinaires et 50 h professionnalisantes). Les séminaires doctoraux relevant de l'ED *SEG* sont principalement organisés par les UR de rattachement. Les cours de M2 sont également accessibles aux doctorants. Cependant, l'ED a pris conscience de la nécessité d'organiser elle-même des formations : six cours de 12h ont été créés en économie et six cours en gestion, auxquels s'ajoutent deux cours interdisciplinaires créés avec l'ED *Espaces, Cultures, Sociétés*. Au total, il semble toutefois y avoir une inégalité entre l'économie et la gestion, dans le sens où la formation destinée aux doctorants en gestion paraît moins intense et diversifiée. L'ED a également mis en place une offre de formations en communication, afin de mieux maîtriser les techniques d'écriture d'une introduction et de présentation des articles de recherche. Il n'est cependant pas fait mention d'une politique d'autoévaluation des formations dispensées par l'ED ni d'un carnet de compétences. Le collège doctoral d'AMU propose également une offre importante de formations professionnalisantes, transdisciplinaires et de formations scientifiques, offre commune aux douze ED d'AMU ; en 2015-2016, le collège a proposé 130 modules de formations répartis sur sept axes thématiques. Ces cours doctoraux semblent néanmoins être des formations d'ouverture vers d'autres champs plus que des cours de perfectionnement dans les disciplines spécifiques de l'ED. Ce point semble être une contrainte pour les doctorants.

A l'exception des formations dispensées *via* le collège doctoral et des cours organisés par l'ED, l'animation de la formation est *de facto* déléguée aux UR. Toutefois, depuis 2015, une Journée « Regards croisés Économie Gestion », qui fait intervenir six encadrants et six doctorants, a été mise en place pour valoriser l'interdisciplinarité au sein de l'ED. Le principe est de présenter et discuter six articles en Économie et autant en Gestion. Cette journée est fort appréciée des doctorants. Enfin, outre les formations qu'il propose, le collège doctoral d'AMU organise des journées Doctoriales régionales ambitieuses.

Les dispositifs de suivi des doctorants relèvent, elles aussi, des UR. Au sein de chacune d'elles, les doctorants doivent se soumettre une fois par an à un « atelier de recherche », à l'occasion duquel il présente leur travail. Dans deux UR (GREQAM et LEST) a lieu, en 2^{ème} année, une soutenance formelle soit devant un jury *ad hoc* (comprenant au minimum un rapporteur extérieur) pour le GREQAM, soit devant le comité de suivi du doctorant, composé d'un minimum de trois personnes, pour le LEST. Un avis positif délivré après cette soutenance permet une inscription en 3^{ème} année. Une 4^{ème} inscription est accordée si le directeur de l'UR et le directeur de thèse y sont favorables. Sinon, une contre-expertise est réalisée par le Conseil de l'ED. La 5^{ème} année est exceptionnelle : la décision d'autorisation est prise sur la base du manuscrit, d'une lettre d'argumentation du directeur de thèse et d'éléments tels que la constitution d'un jury de soutenance ou des pré-rapports. Depuis 2015, aucune 6^{ème} inscription n'est autorisée, sauf pour des cas de congés pour longue maladie ou de congés maternité. Les pratiques demeurent toutefois quelque peu hétérogènes entre les UR. Tous les doctorants ne sont pas traités sur un même pied d'égalité, même si le rapport annonce qu'à l'avenir, toutes les équipes se soumettront à la procédure de la soutenance en 2^{ème} année de thèse. D'ores et déjà, la procédure de la pré-soutenance, organisée en économie, va être généralisée : elle consiste à organiser une soutenance avec le jury dans sa totalité ou au moins les membres locaux du jury pour préparer la véritable soutenance. Enfin, dans le cadre de ce suivi, la mise en place d'un référent « parcours doctoral » au sein du GREQAM est appréciée des doctorants, constituant un repère utile et important.

Les dispositifs ainsi mis en place ont contribué à une forte diminution du nombre d'abandons, passant de 26 (sur 248 inscrits) en 2012 à 5 (sur 181 inscrits) en 2015. La durée moyenne des thèses est relativement stable, autour de 4,5 années, avec des disparités de durées disciplinaires entre la Gestion et l'Économie. Le taux de publications des doctorants (dans des revues référencées dans les listes HCERES) a sensiblement augmenté, en quantité et en qualité, pour les deux disciplines, passant de 0,6 à 0,7 en Gestion et de 0,8 à 0,9 en Économie. Cette évolution positive se traduit également par une part plus importante des publications dans des revues de premier rang (classées A par le HCERES).

- Suivi et Insertion des docteurs

Il n'existe pas de dispositif particulier de suivi élaboré par l'ED *SEG*. Le suivi de l'insertion des docteurs est mené au sein des UR, sans processus spécifique bien établi. Cette recherche s'appuie sur les contacts par mail, téléphone, directeurs de thèse, *LinkedIn*, etc.

Dans l'ensemble, les données fournies permettent d'observer une relative bonne insertion des docteurs, notamment dans le monde académique : 39,1 % sont chercheurs, enseignants-chercheurs ou ingénieurs de recherche ; 30 % trouvent un emploi dans le secteur privé. Curieusement, les jeunes docteurs occupent assez peu de contrats post-doctoraux à l'étranger.

Concernant la contribution à l'insertion, actuellement, il n'y a pas d'association ou de réseaux d'anciens propres à l'ED *SEG*. Il n'existe pas non plus de politique particulière de valorisation du doctorat au niveau de l'école. Des initiatives ont lieu dans le cadre des laboratoires. Le LEST a mis en place une association de docteurs. Le CERGAM et le CRET-LOG incitent leurs doctorants à participer au CEFAG-FNEGE (Centre Européen de Formation Approfondie à la Gestion - Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises) associations professionnelles proposant un programme destiné aux meilleurs doctorants de sciences de gestion facilitant les évolutions de carrières. Pour les doctorants en Economie, l'AMSE met également en place une préparation et soutien au marché du travail (*job market*). Ce dispositif, à l'image de ceux des grandes universités européennes et nord-américaines, consiste en la création de la fonction de *placement officer* (accompagnement du doctorant en dernière année de thèse par un enseignant-chercheur qui l'aide dans la formulation de son projet professionnel) et en l'obligation pour les doctorants AMSE de défendre un article de pointe (*job market paper*, Chapitre de la thèse plus particulièrement mis en avant sur le marché du travail). Ces actions des unités témoignent d'une certaine hétérogénéité des dispositifs selon les disciplines, hétérogénéité qui semble porter sur les moyens, les stratégies et les finalités (international, publics/privés). Il importe de noter qu'un diplôme de « Thèses en emploi » est en projet et permettrait d'accroître les débouchés dans le secteur privé.

De fait, l'essentiel du suivi et de la valorisation du doctorat est censé relever du collège doctoral qui prévoit une politique plus ambitieuse sur ce sujet. Le financement d'une thèse de doctorat (par la Région PACA) sur le sujet du suivi des docteurs, dont les premiers résultats ont été présentés récemment, est un témoignage de cette ambition ; AMU semble vouloir pérenniser cette action.

Autoévaluation et projet :

La procédure de l'autoévaluation n'est pas explicitée mais les résultats sont clairement présentés dans le dossier fourni et permettent de saisir avec précision l'ensemble des points forts et des points faibles de l'ED *SEG*.

Le projet implique un renouvellement à l'identique. Actuellement, il se limite à envisager des pistes d'amélioration relative aux procédures d'encadrement des doctorants. La réflexion n'est pas encore engagée sur l'offre de formation, sauf peut-être pour les doctorants gestionnaires, ni sur les modalités de gouvernance (notamment la part prise par les doctorants dans le fonctionnement de l'ED).

Appréciation globale :

L'ED *Sciences économiques et gestion* a entrepris une mutation en incitant ses UR à la mise en place de bonnes pratiques, ayant pour objectif une réduction des abandons, une baisse de la durée moyenne des thèses, une augmentation de la quantité et de la qualité scientifique des travaux donnant lieu à des publications dans des revues de bon rang. Les nouvelles procédures (politique de recrutement ambitieuse, taux de financement des doctorants important, etc.) commencent à être bénéfiques et demandent à être renforcées.

Deux disciplines principales coexistent au sein de l'ED *SEG* et semblent avoir hérité de cultures différentes à l'égard de la politique doctorale. Cette hétérogénéité se maintient et se manifeste par des disparités importantes dans le traitement des doctorants. Ce point s'avère accentué par la pratique de délégation de compétences vers les UR rattachées à l'ED.

La gouvernance de l'ED *SEG* relève du Conseil plénier ; or le rôle de cet organe s'avère actuellement réduit, ce qui limite la participation effective des doctorants à la vie institutionnelle de leur école. Le fonctionnement repose sur les décisions d'un Conseil restreint. Ce relatif retrait de l'ED, associé à une gestion « Hors Mur », ne favorise pas l'émergence d'un sentiment d'appartenance de la part des doctorants.

Le souhait exprimé par la direction de l'ED de généraliser certaines pratiques mises en place par des UR (comité de suivi, organisation de pré-soutenances, par exemple) dans le but de réduire la diversité des parcours, mérite à cet égard d'être souligné.

Points forts :

- Politique d'excellence fondée sur le processus de sélection des candidats, dont les conséquences sont notamment un taux de financement très élevé, une réduction notable du nombre d'abandons et une durée moyenne des thèses maîtrisée et satisfaisante.
- Nombre et qualité des supports de publications.

- Mise en place de la conférence interdisciplinaire « Regards croisés ».
- Taux d'insertion satisfaisant, notamment dans le monde académique, même s'il reste perfectible dans le privé.

Points faibles :

- Modalités de gouvernance institutionnelle insuffisante. Conseil de l'ED plénier en retrait et peu actif dans la gouvernance de l'ED.
- Disparité des pratiques financières et de la formation à l'égard des doctorants entre les UR et les disciplines, témoignant d'une faiblesse de coordination dans le fonctionnement de l'ED.
- Absence de sentiment d'appartenance des doctorants pour leur ED.
- Support de communication perfectible.

Recommandations pour l'établissement

Comme évoqué dans le projet, la mise en place d'un référent en Gestion, comme cela existe déjà en Economie, sous l'égide de l'ED *SEG* permettrait de réduire les disparités de traitement disciplinaires.

Une mise en conformité des règles de gouvernance avec l'arrêté du 25 mai 2016 devrait être appliquée dans les meilleurs délais. Le rôle du Conseil de l'ED dans la gouvernance pourrait être plus affirmé, et devrait impliquer davantage les doctorants dans la construction des projets de l'ED.

A cet égard, une politique de participation des doctorants à la vie de leur ED permettrait de développer le sentiment d'appartenance et d'ouvrir des espaces de dialogue entre les représentants des doctorants, les unités de recherche et le monde socio-économique.

Enfin, l'offre de formation mériterait d'être étoffée dans certaines disciplines, notamment en gestion et des actions en faveur de la valorisation du doctorat seraient à envisager.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur
Département des formations
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Observations relatives au
rapport d'évaluation des experts HCERES
N/Réf. : YB/MT/CB/EM/2017-11

Dossier suivi par : Caroline BERNARD
Tél : 04 13 55 04 11
Caroline.bernard@univ-amu.fr

Vos réf : DEF-PED180014823 - SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION D'AIX MARSEILLE - 0134009M

Marseille, le mardi 25 avril 2017

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquiez le rapport d'évaluation HCERES de l'école doctorale : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION.

Comme demandé dans ledit mail, vous trouverez ci-dessous nos différentes observations :

Observations du Directeur de l'école doctorale :

Le directeur de l'ED et son conseil soulignent le caractère constructif de la démarche du comité d'évaluation du HCERES. Le rapport reflète très bien les forces et les faiblesses de l'ED et remercient les membres de ce comité.

Page 5, 1er paragraphe : le conseil de l'ED n'est impliqué dans l'animation directe à la recherche que dans son volet interdisciplinaire. Pour le reste cette animation se fait au niveau des UR. Néanmoins, l'action de l'ED est forte. Partant de cultures différentes entre la gestion et l'économie, le conseil de l'ED identifie les bonnes pratiques, convainc les partenaires de leur bien fondé et les met en œuvre. Les soutenances de deuxième année et pré-soutenances sont emblématiques. C'est le conseil de l'ED qui les a identifiées et qui les a généralisées, mais pour qu'elles soient réellement mises en œuvre il était indispensable que les UR soient convaincues de leur intérêt. Grâce à cette conviction, à cette date, les comités de suivi instaurés par le nouvel arrêté, ainsi que les soutenances de 2ème année et les pré-soutenances sont effectives dans l'ED par toutes les UR.

Page 5, 4ème paragraphe : l'organisation "hors murs" que l'ED a adoptée est un choix qui est dicté par l'éclatement géographique et thématique. Les différences de culture entre les différents partenaires de l'ED ne sont pas les conséquences de l'organisation décentralisée "hors les murs" mais en sont bien la cause.

Page 7 : les doctorants vivent effectivement des situations différentes selon l'UR à laquelle ils sont affiliés. Cette différence de situation ne vient absolument pas d'une différence de traitement des doctorants par l'ED avec le budget dont elle dispose, mais bien des financements alloués par les UR à leur programme doctoral. Le Labex AMSE a investi massivement sur le doctorat en économie. Les doctorants du GREQAM et du SESSTIM bénéficient de moyens plus importants.

Page 8, sous-section « Appréciation globale », 3ème paragraphe : concernant le développement du sentiment d'appartenance des doctorants pour l'ED, la direction de l'ED partage l'idée qu'il est fondamental que les doctorants soient attachés à l'institution qui les a formés, mais l'ED a décidé qu'il fallait développer cet attachement au niveau des UR. C'est à ce niveau que leur vie de tous les jours se passe ainsi que la majorité de leur vie scientifique. Ce sont également les UR qui ont une réputation scientifique.

Page 9, section « Recommandation pour l'établissement », 2ème paragraphe : à l'issue de la visite du comité HCERES, le conseil de l'ED a décidé de revoir le règlement intérieur de manière à ce qu'il corresponde aux pratiques de l'ED et qu'il soit en conformité avec le nouvel arrêté. Entre autres, l'ED a pris bonne note de l'importance de l'implication des doctorants dans le fonctionnement du conseil.

Observations complémentaires par le Directeur du collège doctoral et le Vice-Président Recherche :

Page 5, 3ème paragraphe : un nouveau site Web fonctionnel de l'ED 372 respectant la charte graphique d'AMU a été mis en place depuis la visite du comité et peut être consulté à l'adresse: <http://ecole-doctorale-372.univ-amu.fr/>

Comme indiqué dans le paragraphe 2.4 (page 9) du document d'information sur le collège doctoral, des guides du doctorant et de l'encadrant seront élaborés par le collège doctoral en 2017.

Page 6, 4ème paragraphe : les moyens humains du collège doctoral se trouvent au sein de la Direction de la formation doctorale qui en est la structure de mise en œuvre de sa politique de formation doctorale.

Concernant les comités de suivi des thèses, l'article 8 de la Charte du Doctorat, insiste sur la mise en place dès la 1ère année de thèse d'un comité de suivi individuel du doctorant et décrit son rôle. Ses modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement sont fixées par le conseil de l'école doctorale.

Page 7, 2ème paragraphe : dans l'article 10 de la Charte de Doctorat d'AMU, il est indiqué que le doctorant s'engage, à côté de son activité de recherche dans le cadre de sa thèse, à valider avant la soutenance de sa thèse, le Contrat Individuel de Formation (CIF) mis en place par le collège doctoral. Le CIF requiert d'effectuer pendant la durée de la thèse, un minimum de 100 heures de formations réparties en 50 heures de formations scientifiques, disciplinaires et/ou interdisciplinaires et 50 heures de formations professionnalisantes d'accompagnement à la poursuite de carrière. Ces dernières ainsi que les formations interdisciplinaires sont organisées par le collège doctoral pour tous les doctorants d'AMU. Les formations disciplinaires sont organisées par les ED.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon BERLAND

